BANXUP

NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives au service Banxup proposé par Société Générale pour le compte de Treezor afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales du Service Banxup et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT LE SERVICE BANXUP

Identité **Adresse géographique**	**Société Générale**, société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
Activité principale **Autorités de contrôle**	**Société Générale** est un établissement de crédit de droit français : • Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - https://acpr.banque-france.fr/fr) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés, • Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - https://www.amf-france.org/fr) et • Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - https://www.ecb.europa.eu).
Autres coordonnées	**Numéro de téléphone** **Si vous êtes déjà client**, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr. **Adresse électronique** Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : banque-epargne.par@sg.fr Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la **messagerie sécurisée** de votre **Espace Client** [i] ou **L'Appli SG** [i]. **Ce canal permet un suivi optimal de vos demandes.** **Coordonnées de suivi des relations** Pour le suivi des relations, vos contacts sont : • Le Centre Relation Clients au 3933 Service gratuit + prix appel (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distance [i]. • Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr. • Le Centre Relation Clients au (+33) 9 69 39 98 07 - Appel non surtaxé, hors éventuel surcoût opérateur (du lundi au samedi de 8h à 19h).

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT LE SERVICE BANXUP

Identité **Adresse géographique**	**Dénomination sociale :** TREEZOR **Adresse du siège social :** 33 avenue de Wagram, 75017 Paris **Enregistrement :** immatriculée au RCS de Paris sous le n° 807 465 059, dont le siège social est situé 33, avenue de Wagram, 75017 Paris, agréé par l'ACPR en qualité d'établissement de monnaie électronique habilité à fournir des services de paiement sous le n°63512.
Activité principale **Autorités de contrôle**	Émission et gestion de monnaie électronique, fourniture de services de paiement en France et dans l'Union Européenne. Agrément et supervision : Treezor est une société par actions simplifiée agréée en qualité d'établissement de monnaie électronique (CIB: 16798), autorisée à fournir des services de paiement. Ses activités sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Vous pouvez vérifier la validité de cet agrément à tout moment en consultant les registres officiels : • www.regafi.fr • https://euclid.eba.europa.eu/register . Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à l'ACPR : • Par voie postale : 4 Place de Budapest - CS 75436 Paris Cedex 09. • Par téléphone : 01.49.95.40.00 • Site web: https://acpr.banque-france.fr
Autres coordonnées	**Numéro de téléphone** 01.84.19.29.81 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h **Adresse électronique (Email de réclamations)** reclamations@treezor.com

INFORMATIONS SUR LE SERVICE BANXUP

Caractéristiques principales	**Conditions d'éligibilité et d'ouverture** Le service Banxup est réservé aux clients SG, parents et enfants de 10 à 17 ans. Afin d'accéder au Service le parent titulaire doit : • Être abonné au service de banque à distance Société Générale, • Être résident fiscal Français • Avoir ouvert un compte de monnaie électronique (ci-après le « wallet ») à son nom assorti d'une Carte au nom de son Enfant mineur. Si le second représentant légal souhaite accéder au service, il doit : • Être abonné au service de banque à distance Société Générale, • Être résident fiscal Français • Justifier de la qualité de second représentant légal de l'enfant ; • Disposer d'une procuration lui permettant, en qualité de mandataire, de faire fonctionner le compte de monnaie électronique dans les mêmes conditions que le parent titulaire. Lors de la souscription, l'enfant doit : • Être âgé d'au moins 10 ans. • Disposer d'une adresse électronique personnelle, et • Posséder un téléphone mobile disposant du système IOS ou Android et d'un accès à Internet afin de télécharger l'application mobile BANXUP. Le parent titulaire peut souscrire autant de wallet qu'il a d'enfant éligible au service Banxup, étant entendu qu'un wallet ne peut être associé qu'à une carte de paiement. Le contrat Banxup se compose des documents suivants : • Les Conditions Générales d'Utilisation du Service BANXUP • Les Conditions Générales Banque à Distance Société Générale, • Les Conditions Générales d'Utilisation - Services de paiement / Monnaie électronique de Treezor, incluant les Conditions Générales d'Utilisation de la Carte Treezor, ainsi que le cas échéant, • Les Conditions Générales de Fonctionnement du Service XPAY

	Caractéristiques et fonctionnement BANXUP est une solution de paiement et de gestion d'argent comprenant un wallet ouvert au nom du parent, une carte de paiement au nom de l'enfant et une application mobile dédiée permettant aux enfants d'effectuer ou de suivre leurs dépenses avec des fonctionnalités de contrôle parental. Les fonctionnalités du service accessibles depuis l'Espace Client[i] du site internet et L'Appli SG[i] pour le parent (et le second représentant légal éventuel) sont notamment : • La consultation du solde du wallet et des opérations réalisées ; • L'alimentation du wallet par carte bancaire ou virement ; • La fixation des plafonds de paiement et de retrait ; • L'activation ou désactivation de certaines fonctionnalités de carte (paiement en ligne, sans contact, paiements et retraits à l'étranger) ; • Le verrouillage temporaire de la carte ; • L'opposition en cas de perte, vol ou fraude de la carte ; • La consultation des relevés mensuels ; • Le partage du RIB/IBAN du wallet ; Les fonctionnalités du service accessibles depuis l'Espace Client[i] du site internet et L'Appli SG[i] pour le parent (et le second représentant légal éventuel) sont notamment : Les fonctionnalités du service accessibles depuis l'application BANXUP par l'enfant sont notamment : • La consultation du solde du wallet et de ses dépenses ; • L'utilisation de la carte de paiement ; • La demande d'envoi d'argent au parent ou au représentant légal éventuel ; • Le verrouillage temporaire de sa carte ; • La consultation des paramètres fixés par le parent ou le représentant légal éventuel ; • La consultation de relevés de compte mensuels • L'utilisation, sous autorisation parentale, du service Apple Pay ou Google Pay. La carte fonctionne avec autorisation systématique et dans la limite : • Du solde disponible sur le wallet ; • Des plafonds définis par le représentant légal. Seul l'enfant peut activer sa carte de paiement depuis l'application BANXUP et enrôler sa carte au service Apple Pay ou Google Pay sous réserve d'accord parental. **Risques particuliers du service BANXUP** Le wallet est un compte de paiement individuel et libellé en euros. Vous ne disposez d'aucune autorisation de découvert, ni de facilité de caisse et ne pouvez en aucun cas être débiteur. En cas de transaction entraînant un solde négatif du wallet, le parent titulaire est tenu de recréditer celui-ci afin que son solde redevienne nul ou positif. Dans ce cas, Société Générale adresse des notifications au parent titulaire et/ou à l'enfant pour inviter le parent titulaire à régulariser le solde du wallet. À défaut de régularisation dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi de la première notification, Société Générale informera le client de la clôture du wallet, laquelle prendra effet à l'issue d'un préavis de 2 (deux) mois, conformément aux conditions générales d'utilisation – Services de paiement / Monnaie électronique. Société Générale pourra suspendre l'accès du parent titulaire et/ou de l'enfant au service Banxup, à tout moment sans préavis en cas de : • Risque d'atteinte à la confidentialité du Service, • Suspicion de fraude ou pour des raisons de sécurité, Société Générale pourra résilier le service Banxup, à tout moment sans préavis en cas de : • Comportement gravement répréhensible ou de manquement grave du parent titulaire et/ou de l'enfant à ses obligations contractuelles, • Survenance d'une exclusion visée dans les conditions générales d'utilisation du service Banxup, • Clôture du wallet (quelle qu'en soit la cause) conformément aux conditions générales d'utilisation Services de Paiement/ Monnaie électronique, ou • Non-utilisation du Service pendant un (1) an La cessation des relations bancaires entre le parent titulaire et/ou l'enfant et Société Générale entraîne la résiliation immédiate du service Banxup dans les conditions mentionnées à la rubrique **« Résiliation du contrat »** ci-dessous.
Prix total - Modalités de paiement	BANXUP est un service gratuit. Brochure tarifaire

Durée du contrat	Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il s'applique tant qu'il n'est pas résilié par vous ou par Société Générale dans les conditions prévues au contrat. Pour plus d'information sur les modalités de résiliation, vous pouvez vous reporter à la rubrique « **Résiliation du contrat** ».
Modifications du contrat	**Modification des Conditions Générales d'Utilisation du Service Banxup** Toute évolution législative ou réglementaire entraînant une modification totale ou partielle du contrat s'appliquera automatiquement dès son entrée en vigueur. Société Générale peut également modifier les conditions générales d'utilisation du Service Banxup moyennant une information préalable fournie par écrit au moins deux mois avant l'entrée en vigueur des modifications envisagées. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez résilier le contrat sans frais pendant ce délai par lettre recommandée avec avis de réception adressée à Société Générale. Sans action de votre part avant l'expiration du délai, les modifications seront considérées comme acceptées et s'appliqueront automatiquement à l'issue de celui-ci. **Modification des conditions financières** Société Générale se réserve la faculté de modifier les conditions financières du service Banxup moyennant une information préalable fournie par écrit six (6) mois avant sa prise d'effet. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez résilier le contrat sans frais pendant ce délai selon les modalités prévues au contrat. Sans manifestation de votre part dans ce délai, les nouvelles conditions vous seront applicables.
Résiliation du contrat	**Résiliation à votre initiative** Le parent titulaire peut résilier les seules Conditions Générales d'Utilisation du Service Banxup conformément au contrat ou les seules Conditions Générales d'Utilisation-Services de paiement / Monnaie électronique conclues avec Treezor conformément aux modalités prévues par le contrat. La résiliation de l'une de ces Conditions Générales d'Utilisation entraîne automatiquement la résiliation du contrat dans son ensemble. **Résiliation à l'initiative de Société Générale** Société Générale pourra résilier le service Banxup, à tout moment sans préavis en cas de : • Comportement gravement répréhensible ou de manquement grave du parent titulaire et/ou de l'enfant à ses obligations contractuelles, • Survenance d'une exclusion visée dans les conditions générales d'utilisation du service Banxup, • Clôture du wallet (quelle qu'en soit la cause) conformément aux conditions générales d'utilisation Services de Paiement/ Monnaie électronique, ou • Non-utilisation du Service pendant un (1) an **Résiliation à l'initiative de Treezor** Treezor peut résilier les Conditions Générales d'Utilisation-Services de paiement / Monnaie électronique à tout moment moyennant un préavis de deux (2) mois. Lors de la clôture, l'éventuel solde créditeur vous sera restitué par virement bancaire sous trente (30) jours, sous réserve des opérations en cours. Treezor pourra résilier la Convention, sans préavis, et clôturer le wallet avec effet immédiat dans les cas suivants : • Manquement grave ou utilisation répréhensible • Fraude et sécurité • Non-respect des obligations légales • En cas de modification de la réglementation applicable affectant la capacité de Treezor à exécuter les opérations de paiement. La clôture du wallet entraine la résiliation du présent Contrat. **Conséquence de la résiliation** La résiliation du service ou du présent Contrat entraîne la clôture de l'ensemble des wallets détenus par un parent titulaire, la résiliation des cartes de paiement et de tout autre service associé à ces wallets ou aux cartes de paiement. La cessation des relations bancaires entre le parent titulaire et/ou l'enfant et Société Générale entraîne la résiliation immédiate du service Banxup. En conséquence, les ordres de virement ou de rechargement par carte bancaire devant être exécutés postérieurement seront annulés.

Modalités de conclusion du contrat	**Modalités de souscription** Le contrat peut être conclu à distance par acceptation des Conditions Générales d'Utilisation du Service Banxup, les Conditions Générales d'Utilisation – Services de paiement/Monnaie Electronique et les Conditions Générales d'Utilisation – Carte (inclus dans les CGU Services de paiement/Monnaie Electronique) ainsi que les Conditions Générales d'Utilisation X-Pay depuis l'Espace Client [i] sur le site particuliers.sg.fr ou L'Appli SG [i]. **Lieu de conclusion du contrat** Le contrat est conclu à Paris, au siège social de Société Générale indiqué à la rubrique **« Identité et adresse géographique ».** **Date du contrat** La date de conclusion du contrat est la date de son acceptation.
Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance	Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Client [i] depuis le site www.particuliers.sg.fr, à L'Appli SG [i], au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance. Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturé par votre opérateur.

DROIT DE RETRACTATION

Délai de rétractation	Vous disposez de **14 jours calendaires révolus** à compter de la date de signature du contrat **pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons**. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne commence à être exécuté qu'à l'issu du délai de rétractation.
Modalités d'exercice du droit de rétractation	Vous pouvez **exercer votre droit de rétractation** soit : • **en ligne**[i], via le formulaire accessible depuis : formulaire de rétractation • **par écrit à** l'adresse de votre agence (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), notamment à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Client [i] ou de L'Appli SG [i]. L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.
Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation	L'exercice du droit de rétractation est **gratuit et sans pénalités**. Seuls d'éventuels frais d'envoi postal ou de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet restent à votre charge. Si vous ne vous rétractez pas dans le délai prévu, vous êtes engagé par le contrat. Vous pourrez toutefois mettre fin au contrat en le résiliant dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat que vous pouvez retrouver également dans la rubrique **« Résiliation du contrat ».**

RECLAMATIONS

1.Réclamation auprès de Société Générale

En cas de difficultés concernant les services Banxup, le titulaire parent est invité à s'adresser à Société Générale pour toute réclamation relative au wallet :

Votre agence : votre premier interlocuteur	Par téléphone : 09 69 39 98 07 (appel non surtaxé, hors surcoût éventuel de l'opérateur), du lundi au vendredi de 9 h à 20 h, samedi de 9 h à 18 h. Par écrit : via le **formulaire en ligne** accessible depuis L'Appli SG [i], ou le Site, rubrique BANXUP, page « aide et support ».
Le Service Réclamations Clientèle : votre second interlocuteur	En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous devez vous adresser au Service Réclamations Clientèle afin que votre demande soit réexaminée en le saisissant : • **Par formulaire en ligne : Accéder au formulaire de réclamation** depuis votre Espace Client [i] ou L'Appli SG [i] • Par courrier : Service Réclamations Clientèle - Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex • Par téléphone au 0 806 800 148 Service gratuit + prix appel du lundi au vendredi.

LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES

Langue applicable	Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.
Loi applicable	La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.
Recours judiciaires **Juridiction compétente**	En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.

EXPLICATIONS ADEQUATES

Informations précontractuelles	• Pour vous permettre de déterminer si le service Banxup est adapté à votre besoin et avant d'accepter votre contrat : **Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans le présent document.** Il reprend notamment de manière synthétique les principales caractéristiques du produit ou service proposé, des informations sur votre droit de rétractation et sur les voies de recours amiable ou judiciaire à votre disposition. Si vous avez des questions ou besoin d'une explication complémentaire, votre conseiller est à votre disposition aux coordonnées indiquées dans la rubrique **« Autres coordonnées ».**
Risques particuliers	Nous attirons votre attention sur les risques particuliers exposés à la rubrique **« Caractéristiques principales du service Banxup ».**

	Société Générale s'engage à étudier votre réclamation selon le dispositif ci-dessus et à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, et à vous apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date. En cas de réclamation sur les services de paiement, Société Générale s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables. Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne vous permettant pas de disposer d'une copie datée de votre réclamation et pour lesquelles vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à formaliser votre réclamation au moyen d'un support écrit.
En dernier recours amiable la médiation	En cas de désaccord avec les réponses apportées par vos interlocuteurs en agence et le Service Réclamations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la Banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, après la première réclamation écrite, vous pouvez saisir gratuitement **le Médiateur Société Générale** en application de la « Charte de la médiation de la consommation auprès de Société Générale » sur le site mediateur.societe-generale.fr ou par courrier à : Madame le Médiateur Société Générale, 17 cours Valmy, CS 50318, 92 972 Paris La défense Cedex. Si votre réclamation concerne un instrument financier ou un service d'investissement, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF), de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation, ou par courrier postal à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. Vous pouvez exercer votre propre choix entre le Médiateur auprès de Société Générale et avec le Médiateur de l'AMF, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande.

2. Réclamations auprès de Treezor

Pour toute difficulté concernant les Services de Paiement et/ ou de Monnaie Electronique fournis par Treezor, le parent titulaire peut faire une réclamation directement auprès de Treezor conformément aux conditions générales d'utilisation-Services de paiement/ Monnaie électronique.

[i] Pour les contrats conclus à distance uniquement.